

**Département de la Marne
Canton de Marson
Commune de Chepy
20, Rue Saint Jean**

☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr



Compte rendu de la séance de conseil municipal du 27 mai 2014

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme MENISSIER Martine, M VILLE Gérard, M GIOVANNI Philippe, M VEDANI Lionel, M WEBER Patrice, Mme SOURDET Joëlle, M BALOURDET Patrice, Mme DIOUY Béatrice, Mme RENAULT Sylvaine.

Absente et excusée : Mme PRIEUR Christelle.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Délibérations 1235/2014 : Programmation de la réalisation des travaux de mise en Accessibilité des voiries et des espaces publics (PAVE)

Suite à l'étude du PAVE menée par le Cabinet Epi Conseil, et suite la réunion de la Commission « voirie et réseau » qui s'est déroulée le 13 mai dernier, Monsieur le Maire énonce à l'assemblée le compte-rendu en découlant et fixant les points prioritaires à la réalisation des travaux relatifs à la mise en accessibilité des voiries et des espaces publics.

Monsieur le Maire, propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux de délibérer sur la programmation de la réalisation des travaux.

Aménagement :

Dans un délai de 5 ans

- Aménagement du CD60, Rue Hubert BOULLEZ
- Sécurisation du ramassage scolaire
- Aménagement de la place de la Salle des Fêtes
- Aménagement rue Saint Jean et des impasses perpendiculaires (Ruelle du Pont Naudin, impasse de la Saussaie, impasse Sainte Marie, impasse de la Fontaine, impasse Jules Thomas).
- Aménagement Rue Maxime la Tour.
- Aménagement de l'ancien cimetière et de l'Eglise.

Au-delà de 5 ans

- Aménagement du Chemin des vignes et du Chemin du Château
- Aménagement des abords et de la RN 44 après déviation.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la programmation des travaux du PAVE.

Délibérations 1236/2014 : tarifs de l'ensemble des concessions 2014

Le Maire rappelle les tarifs des concessions pratiqués sur la commune de Chepy et demande à l'ensemble des Conseillers s'ils souhaitent revaloriser ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des redevances fixé ultérieurement par les délibérations n° 902 du 24 octobre 2001 et n° 1128 du 7 décembre 2009.

Ainsi le prix des redevances funéraires, à compter du 27 mai 2014, reste inchangé et sera pratiqué comme suit :

CONCESSION AU CIMETIERE 1M²	15 ANS	10€
	30 ANS	17€
	50 ANS	26€

CONCESSION D'UNE CAVURNE	30 ANS	280€
---	--------	------

CONCESSION AU COLUMBARIUM	30 ANS	381€
--------------------------------------	--------	------

Rétrocession du Pont, chemin des vignes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achèvement des travaux du Pont situé chemin des Vignes et réalisé dans le cadre de l'opération routière « RN44 – Déviation de Chepy ». Il soumet également au Conseil l'obligation pour la commune de signer une convention avec l'Etat, relative au transfert de gestion des ouvrages de voirie communale. Il informe également ce dernier de la non information de l'état concernant cette obligation et ce, dès le commencement des travaux.

Monsieur le Maire, avec la participation de Monsieur LEBLANC (président de l'ass. Comité RN44) informe les Conseillers Municipaux, que la présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières relatives au transfert de gestion et que ces dernières, énoncées dans la convention sont très évasives et peu explicites.

Beaucoup de questions restent sans réponse, ainsi il est proposé d'adresser, avant toute signature de ladite convention, une demande de renseignements complémentaires à la DREAL.

Une information sera également adressée pour copie à Monsieur DE COURSON (Député de la Marne) et Monsieur ARROUART (Vice-Président du Conseil Général de la Marne).

Délégation de fonction du Maire aux Adjoints :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est le seul chargé de l'administration de la commune mais peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du conseil municipal.

Ainsi après avoir informé le Conseil Municipal de ses choix, il prend les arrêtés n°10 et 11 fixant les délégations à ses adjoints : Mme MENISSIER Martine (1^{ère} adjointe) et M. VILLE Gérard (2^{ème} adjoint) comme suit :

Mme MENISSIER Martine, Adjointe au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire de CHEPY, est déléguée pour exercer, à compter du 27 mai 2014, les fonctions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant devant les juridictions de l'ordre judiciaire que devant les juridictions administratives et quel que soit le degré de juridiction en cause ;

M VILLE Gérard, 2^{ème} Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire de CHEPY, est délégué pour exercer, à compter du 27 mai 2014, la fonction suivante :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Rapport des Commissions Communales et Intercommunales :

Mme MENISSIER, ayant participé à la dernière réunion Intercommunale, fait un point sur les sujets traités lors de cette dernière. Un compte-rendu oral est énoncé également pour la commission scolaire et la commission eau.

Il en est fait de même concernant la Commission Communale « Environnement » qui fait le point sur l'avancée des projets et objectifs notamment :

- Sur les plantations dans le village qui ont été terminées
- Sur le projet d'aménagement du CD60 et de la place de la Salle des Fêtes
- Sur l'aménagement d'une aire de jeux situé au bout de la Rue St Jean
- Sur l'aménagement paysager de l'entrée du Lotissement de la Saussaie

Questions Diverses :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une seule concession au sein du Columbarium, reste disponible et qu'il faudra prévoir, dans le courant de l'année, une nouvelle construction.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CHEPY, le 04 juin 2014

Le Maire,

J. ROUSSINET